

Arrêté instaurant la fermeture du Chemin Rural

Commune de Baslieux-Les-Fismes

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat

Vu la nécessité d'effectuer **le nettoyage du chemin d'accès au bassin d'alimentation en eau de la commune**, le Chemin dit du Fond d'Embéau, sera fermée à partir **du 31 rue du fond d'Embéau et jusqu'à la fin du chemin se terminant au bassin** afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie susnommée ;

Considérant qu'il y a nécessité d'instaurer une fermeture de la voie dénommé Chemin dit du Fond d'Embéau, afin d'assurer la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publique de réguler la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès au chemin dénommé Chemin dit du Fond d'Embéau sera fermé du 17 mars 2023 jusqu'au 21 mai 2023.

ARTICLE 2: La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par la Commune.

ARTICLE 3: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de **Baslieux-Lès-Fismes**

ARTICLE 6 : Madame le Maire de la commune de **Baslieux-Lès-Fismes**, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Fismes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Communauté Urbaine du Grand Reims service Eaux
Véolia

Fait à Baslieux-Les-Fismes, le 17/03/2023

Le Maire, Lucie POLLET

